



ÉCOLE FRANÇAISE DE NIHON-TAI-JITSU

FICHE D'INSCRIPTION 20.. - 20..

U.S.B.Y. Nihon Tai-Jitsu (usbyefntj@gmail.com)

Mardi Dojo Marc Depierre / Jeudi Dojo Cosec - 19h15 à 20h45

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Téléphone (urgence) :

@email :

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 (art 27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Conformément à nos statuts, les noms, adresses et dates de naissance des adhérents sont uniquement communiqués à l'USBY et à la Fédération Française de Karaté et disciplines associées. Les autres informations (dont le n° de téléphone, email) sont à usage strictement interne, pour vous prévenir en cas d'accident ou activités liées à la section USBY Nihon Tai-Jitsu.

[Autorisation parentale \(pour un mineur\)](#)

Je, soussigné(e)....., agissant en qualité de père/ mère/ tuteur de l'enfant (représentant légal)

- Autorise les responsables de l'USBY Nihon Tai-Jitsu à prendre les décisions nécessaires en cas d'accident, et à transporter en voiture mon fils / ma fille par des personnes bénévoles à l'occasion de sorties organisées par le club.

- Autorise mon fils ou ma fille à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité.

OUI NON

- Autorise le club à prendre des photos et à filmer mon fils ou ma fille à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquels il/elle participe et autorise leur publication dans le bulletin d'information et sur le site internet du club.

OUI NON

REGLEMENT

(Les chèques doivent être libellés à l'ordre de « USBY Nihon Tai Jitsu »)

	Don Adhésion USBY	Cotisation Club	Licence	Total
13 – 18 ans Etudiants	15€	120€	37€	172€
Adultes	15€	150€	37€	202€

Le montant de l'inscription est dû pour la saison **en cours** en totalité, et ne pourra être restitué partiellement que sur certificat médical. Un paiement en plusieurs versements est possible.

La cotisation club sera de moitié si l'adhérent(e) souhaite s'inscrire à un seul cours par semaine.

Règlement par virement :

COMPTE COURANT ASSOCIATION SECTION USBY NIHON TAI JITSU

IBAN : FR76 1027 8060 0900 0205 8410 174

Banque : Crédit Mutuel

Licence

Le montant de l'inscription comprend la cotisation à la section USBY et Nihon Tai-Jitsu, ainsi que la licence obligatoire auprès de la fédération Française de Karaté et disciplines associées (FFKDA).

La formalité de prise de licence est effectuée par la section USBY Nihon Tai-Jitsu.

La licence comporte une assurance sportive.



CERTIFICAT MEDICAL

- Toutes les informations relatives (et les documents utiles) au certificat médical pour les licenciés majeurs et mineurs se trouvent sur le site officiel de la FFKDA :

<https://www.ffkarate.fr/espace-licencies/certificat-medical/>

- Signalez ci-dessous si vous souffrez, vous ou votre enfant, d'allergies ou d'intolérances médicamenteuses,

Lu et approuvé le :

(Signature obligatoire)

UNION SPORTIVE de Bures-sur-Yvette - Association régie par la loi 1901

Mairie de Bures-sur-Yvette 91440 Bures-sur-Yvette - N° Siret : 30581204200011

☎ : 09 52 35 80 71 - www.usby.free.fr - usby.mail@free.fr

69 Rue Charles de Gaulle, 91440 Bures-sur-Yvette